

Initiatives parlementaires

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'à l'heure ordinaire de l'ajournement du lundi 25 septembre.

M. Milliken: Monsieur le Président, si vous consultez la Chambre, je crois qu'elle sera d'accord pour déclarer qu'il est 13 h 30.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour déclarer qu'il est 13 h 30?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le vice-président: La Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait demander à la Société canadienne des postes d'intégrer dans son plan de développement, une stratégie favorisant le développement local des municipalités et régions du Québec et du Canada.

—Monsieur le Président, je trouve très intéressant de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui sur cette motion, d'autant plus que le ministre responsable de la Société canadienne des postes nous a annoncé, il y a quelques semaines, la création d'un comité de révision en profondeur de la Société canadienne des postes.

• (1210)

J'ai présenté il y a déjà un petit bout de temps la motion qui est à l'ordre du jour d'aujourd'hui et dans laquelle je veux que, dans le cadre de ce comité, un message soit transmis par la Chambre à l'effet qu'à l'avenir la Société canadienne des postes intègre dans son plan de développement une stratégie favorisant le développement local des municipalités et régions du Québec et du Canada.

De ce côté, on peut dire qu'on n'a pas été gâté dans le passé. Faisons un petit rappel historique.

Sous l'ancien gouvernement fédéral, une réforme de la Société canadienne des postes fut axée entièrement, exclusivement sur la diminution des coûts, sans aucun égard à l'effet qu'elle aurait sur les communautés rurales et urbaines touchées par les fermetures de bureaux de poste. J'oserais dire que cette stratégie a fait partie de la grande colère qui a emmené le grand balayage de l'automne 1993, reléguant l'ancien gouvernement un peu aux oubliettes.

Je pense également que cela nous a mené au moratoire qui a permis d'interdire la fermeture de bureaux de poste depuis l'automne 1993. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, on n'a vu aucune action de la part du gouvernement pour corriger les erreurs du passé. Prenons l'exemple du village de Saint-Clément, dans ma circonscription, où on a fermé le bureau de poste à l'encontre de la volonté de 100 p. 100 de la population de la municipalité, qui a démontré de façon claire et nette qu'elle avait besoin du bureau de poste, qu'elle voulait que ce service postal soit maintenu. Le gouvernement précédent a fait la sourde oreille, ainsi que le nouveau gouvernement, en se cachant derrière le fait que le moratoire ne couvrirait pas les erreurs faites par l'ancien gouvernement, qui ne voulait pas revenir sur cette situation.

Là, avec le comité de révision du mandat de la Société canadienne des postes dans lequel on semble vouloir que les plaintes du public en ce qui a trait au service postal puissent être entendues, il est important que ce comité ait la chance d'entendre l'opinion des Québécois et des Canadiens sur la façon dont fonctionne la Société canadienne des postes et sur la façon dont elle rend service au développement local de chaque coin du pays.

On peut aujourd'hui faire le constat suivant, qui a été notamment fait par le comité rural du Canada, un organisme qui s'est beaucoup penché sur la question des bureaux de poste: y a-t-il possibilité de faire que notre Société des postes soit moderne, qu'elle soit prête pour le XXI^e siècle et qu'il puisse y avoir envers elle une approche nouvelle, un marketing du service postal et non une approche défensive qui a mené à l'action bête où on s'est mis à fermer des bureaux de poste non pas parce qu'il n'y avait plus d'achalandage, mais parce que le maître de poste allait prendre sa retraite? C'était complètement aberrant, et cela a été écrit noir sur blanc dans le mandat de la Société canadienne des postes. Cela a créé des situations aberrantes où il y a des maîtres de poste aujourd'hui dans des bureaux de poste où il n'y a pas vraiment beaucoup d'achalandage, et à côté, des bureaux de poste qui avaient l'achalandage nécessaire pour les maintenir ouverts ont été fermés.

Donc on a vraiment besoin de profiter de cette occasion du comité de révision qui sera mis en place prochainement. En tout cas, moi, je souhaite qu'il le soit le plus tôt possible. Il serait important que cela se fasse le plus tôt possible pour que dès la semaine prochaine on puisse annoncer que le comité de révision sera opérationnel et qu'il touchera vraiment à toutes les questions qui concernent la Société canadienne des postes.

Il y a beaucoup d'autres aspects que celui du développement rural, mais ma motion touche particulièrement la mise en valeur par rapport aux milieux ruraux.